



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture de la Vendée
Direction des relations avec les
collectivités territoriales et des
affaires juridiques
Pôle Contrôle de légalité

Dossier suivi par :
Mikael NICOL

Tél. : 02.51.36.71.62
Fax : 02.51.36.70.55
mikael.nicol@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 26 SEP. 2019

Le préfet

à

Monsieur le Président
GIP Vendée Foncier Solidaire

Objet : Modification de la convention constitutive du GIP

Réf. : Vos transmissions des 8 août et 12 septembre 2019

P.J. : 1 arrêté avec son annexe

Par transmissions citées en référence, vous avez sollicité l'approbation de l'avenant n°1 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) "VENDEE FONCIER SOLIDAIRE".

Je vous prie de trouver ci-joint copie de l'arrêté portant approbation de cet avenant.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à la mise en ligne prévue à l'article 3 de cet arrêté.

Le préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT

Copie transmise pour information à:

M. le directeur départemental des finances publiques
M. le directeur départemental des territoires et de la mer



PRÉFET DE LA VENDEE

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques

Arrêté n°19-DRCTAJ/2- 4 86
**Portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement
d'intérêt public «Vendée Foncier Solidaire»**

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi modifiée n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;
- Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.329-1 et R.329-1 à R.329-17 ;
- Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;
- Vu le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 portant nomination de M. Benoît BROCARD en qualité de préfet de la Vendée ;
- Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- Vu la délibération du 12 juillet 2019 de l'assemblée générale du GIP "Vendée Foncier solidaire" ;
- Vu la délibération du 12 juillet 2019 de la commission permanente du Conseil départemental de la Vendée ;
- Vu la délibération du 10 juillet 2019 du conseil d'administration de l'Etablissement public foncier de la Vendée ;
- Vu les décisions des organismes souhaitant adhérer au GIP "Vendée Foncier Solidaire";
- Vu le dossier transmis par le GIP Vendée Foncier Solidaire le 8 août 2019 complété le 12 septembre 2019 ;
- Vu l'avis du 23 septembre 2019 de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1:

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public «Vendée Foncier Solidaire», dont des extraits sont annexés au présent arrêté.

Article 2:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île-Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex 1) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3:

Le présent arrêté et son annexe seront :

- publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée;
- notifiés au GIP Vendée Foncier Solidaire;
- mis à disposition du public sur le site internet du groupement ou, à défaut, sur celui d'un de ses membres.

Article 4:

Le secrétaire général de la Préfecture et le président du GIP Vendée Foncier Solidaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 26 SEP. 2019

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT

ANNEXE A L'ARRETE N°19-DRCTAJ/2-486
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE
DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC «VENDÉE FONCIER SOLIDAIRE»

Extraits de l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP

Article 1- Adhésion de nouveaux membres

Les organismes désignés ci-après adhèrent au GIP « Vendée Foncier Solidaire » :

- **Communauté d'Agglomération de La Roche sur Yon Agglomération** (n° SIRET 24850058900317) établissement public de coopération intercommunale ayant son siège Place du Théâtre - BP 829, 85021 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- **Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération** (n° SIRET 20007116500019) établissement public de coopération intercommunale ayant son siège 3 Avenue Carnot, 85100 LES SABLES D'OLONNE ;
- **Communauté de Communes du Pays des Herbiers** (n° SIRET 24850062100011) établissement public de coopération intercommunale ayant son siège 6 Rue du Tourniquet - BP 40405 - 85504 LES HERBIERS ;
- **Communauté de Communes Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière** (n° SIRET 20007023300016) établissement public de coopération intercommunale ayant son siège 35 Avenue Villebois Mareuil, 85607 MONTAIGU VENDEE Cedex ;
- **Communauté de Communes du Pays de Chantonay** (n° SIRET 24850034000141) établissement public de coopération intercommunale ayant son siège 65 Avenue du Général de Gaulle – BP 98, 85111 CHANTONNAY ;
- **Communauté de Communes du Pays des Achards** (n° SIRET 24850053000113) établissement public de coopération intercommunale ayant son siège 2 Rue Michel Breton, 85150 LES ACHARDS ;
- **Communauté de Communes Vie et Boulogne** (n° SIRET 20007288200018) établissement public de coopération intercommunale ayant son siège 24 Rue des Landes, 85170 LE POIRE SUR VIE ;
- **Communauté de Communes Challans-Gois Communauté** (n° SIRET 007162900014) établissement public de coopération intercommunale ayant son siège 1 Boulevard Lucien Dodin – BP 337, 85303 CHALLANS Cedex ;
- **Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée** (n° SIRET 20007193400018) établissement public de coopération intercommunale ayant son siège 16 Rue de l'Innovation - BP 20359, 85206 FONTENAY LE COMTE Cedex ;
- **ADILe** (n° SIRET 39172087700029) association ayant son siège 143 Boulevard Aristide Briand - BP 354, 85009 LA ROCHE SUR YON ;
- **Vendée Habitat** (n° SIRET 27850001200184) office public de l'habitat ayant son siège 28 Rue Benjamin Franklin - CS 60045, 85002 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée** (n° SIRET 44024246900011) Société Coopérative à Capital Variable ayant son siège à La Garde - Route de Paris, 44949 NANTES Cedex 9 ;

- **Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan** (n° SIRET 30704901500026) Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable ayant son siège 34 Rue Léandre Merlet – BP 17, 85001 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- **Action Logement Services** (N°SIRET 82454114800014) société par actions simplifiée ayant son siège 19/21 Quai d'Austerlitz, 75013 PARIS ;
- **Coopérative Vendéenne du Logement** (N° SIRET 54585044800030) société coopérative ayant son siège 6 Rue du Maréchal Foch - CS 80109, 85003 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- **Podeliha** (ex-Immobilière Podeliha) (N° SIRET 5720113900029) société anonyme ayant son siège 13 Rue Bouché Thomas - CS 10906, 49009 ANGERS Cedex 01 ;
- **Oryon** (N° SIRET 54705014600034) société d'économie mixte ayant son siège 92 Boulevard Gaston Defferre - CS 30737, 85018 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- **Vendée Expansion** (N° SIRET 54665016900057) société anonyme d'économie mixte locale ayant son siège 33 Rue de l'Atlantique – CS 80206, 85005 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- **Fédération des Promoteurs Immobiliers des Pays de la Loire** (n° SIRET 50774369800023) association ayant son siège 4bis, rue du Général Leclerc de Hauteclocque - 44000 NANTES ;
- **Association Vendéenne des Constructeurs de Maisons** association ayant son siège à la CCI de la Vendée - 16 Rue Olivier de Clisson, 85000 LA ROCHE SUR YON ;
- **Fédération Française du Bâtiment de la Vendée** (n° SIRET 78644783900022) organisation professionnelle loi 1884, ayant son siège 36 Rue Gaston Ramon, 85000 LA ROCHE SUR YON ;
- **CAPEB Vendée** (n° SIRET 78644791200027) syndicat des entreprises artisanales du bâtiment ayant son siège Maison de l'Artisanat - 35 Rue Sarah Bernhardt - CS 50247, 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- **Chambre Départementale des Notaires** (n° SIRET 78644667400024) établissement d'utilité publique ayant son siège 30 Rue Gaston Ramon, 85000 LA ROCHE SUR YON ;
- **Ordre des Géomètres Experts** (n° SIRET 78611883600042) association ayant son siège 220 Avenue Pierre Mendès France, 49800 TRELAZE ;
- **Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée** (N° SIRET 37752474900019) association ayant son siège à la Maison des Communes - 65 Rue Kepler - CS 60239, 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex ;

Article 2 - Modification de la convention constitutive

Le nom, le siège social et le numéro SIRET des organismes listés à l'article 1^{er} du présent avenant sont mentionnés :

- à l'avant-dernier alinéa de l'article 5 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Vendée Foncier Solidaire » pour ce qui concerne les établissements publics de coopération intercommunale,
- au dernier alinéa de l'article 5 de ladite convention pour ce qui concerne les autres membres.

Article 3- Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Vendée Foncier Solidaire » sont inchangées.

Article 4- Approbation de la convention modifiée

L'ensemble des signataires du présent avenant approuvent la convention constitutive du GIP « Vendée Foncier Solidaire » telle que modifiée par le présent avenant.